



SIVOM Enfance Jeunesse
de l'Estuaire

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2023

SECTEUR ENFANCE JEUNESSE (3 / 11 ans – 11 / 17 ans)

Nous vous invitons à prendre connaissance du règlement intérieur du SIVOM de l'Estuaire et à le conserver jusqu'à la fin de sa validité, soit le 31 décembre 2023.

Les documents de référence, cités dans ce règlement intérieur, sont à la disposition des parents au secrétariat de l'accueil de Cozes.

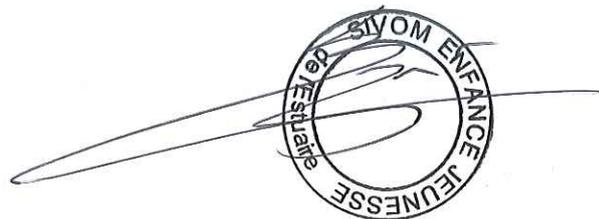
Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (**SIVOM**) de l'Estuaire regroupe les 13 communes de l'ancien canton de Cozes : Arces, Barzan, Boutenac-Touvent, Brie-sous-Mortagne, Chenac-Saint Seurin d'Uzet, Cozes, Épargnes, Floirac, Grézac, Meschers s/ Gironde, Mortagne s/Gironde, Semussac et Talmont.

Le SIVOM de l'Estuaire reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Renseignements et informations au : **05 46 90 68 72** Secrétariat du SIVOM

Le Président,

Vincent BOZIER



SOMMAIRE

I - LES SERVICES PROPOSÉS AU SEIN DU SIVOM :

1 : L'Accueil Périscolaire (A.P.S)	Page 3
2 : L'aide aux devoirs	Page 3
3 : L'Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M)	Page 3
4 : Le secteur Jeunes	Page 4
5 : Les bivouacs, les stages, les séjours	Page 5
6 : La participation des parents	Page 5
7 : La restauration	Page 5
8 : La période de fermeture du SIVOM	Page 5

II - LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES :

1 : Les frais de dossier	Page 6
2 : L'inscription	Page 6
3 : La réservation	Page 6
4 : Les délais d'inscription et d'annulation	Page 6
5 : L'annulation	Page 6

III - LES SITUATIONS PARTICULIÈRES :

1 : Les situations de handicap	Page 7
2 : Les maladies, les traitements et les soins	Page 7
3 : Les allergies	Page 7
4 : Les accidents	Page 7

IV - LES TARIFS ET LA FACTURATION :

1 : Les tarifs publics en vigueur	Page 7
2 : La facturation	Page 9

V - LA QUESTION DES RESPONSABILITÉS RESPECTIVES :

1 - La délégation	Page 9
2 - Les autorisations	Page 9
3 - Les responsabilités	Page 10
4 - La possibilité d'éviction	Page 10

I - LES SERVICES PROPOSÉS AU SEIN DU SIVOM :

1 : L'Accueil Périscolaire (APS)

Autrement appelé **APS**, ces accueils fonctionnent avant et après la classe sur toutes les périodes scolaires :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- le matin de 7h30 à la rentrée des classes
- le soir après l'école jusqu'à 19h00.

Les lieux d'accueil proposés sont les suivants :

- **APS de COZES (17120)** : 1 allée des soupirs
Tél : 05 46 90 68 72
Email : e.seguin@sivomestuaire.fr
- **APS de SEMUSSAC (17120)** : École, 2 place de l'Eglise
Tél : 05 46 90 68 72
Contact : m.mahfoudi@sivomestuaire.fr
- **APS de MESHCHERS S/GIRONDE (17132)** : École maternelle, 1 rue Château Bardon
Tél : 05 46 39 37 45
Contact : k.couteille@sivomestuaire.fr
- **APS de MORTAGNE S/ GIRONDE (17120)** : 20 Grande rue
Tél : 05 46 91 67 09
Contact : a.rougier@sivomestuaire.fr

2 : L'aide aux devoirs

Une aide aux devoirs pour les enfants du CP au CM2 est mise en place dans le cadre des accueils périscolaires le lundi et le jeudi. Il s'agit d'un accompagnement aux devoirs, mais en aucun cas d'un soutien scolaire.

Pour des raisons d'effectifs d'encadrement ou de sécurité, l'aide aux devoirs peut être exceptionnellement annulée.

À noter : Si vous ne souhaitez pas que votre enfant y participe, vous devez le signaler sur sa fiche individuelle.

3 : L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) anciennement Centre de Loisirs

Autrement appelé **ACM**, ces accueils fonctionnent les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Les lieux d'accueil proposés sont les suivants :

- **ACM de COZES (17120)** : 1 allée des soupirs
Tél : 05 46 90 68 72
Email : e.seguin@sivomestuaire.fr

En fonction de son âge, sur Cozes, votre enfant sera intégré dans un groupe appelé :

- Pour les 3 à 4 ans (scolarisés) chez les «**LUTINS**»
- Pour les 4 à 6 ans chez les «**KIDS**»
- Pour les 6 à 8 ans chez les «**DAUPHINS**»
- Pour les 8 à 11 ans chez les «**Z'AVENTURIERS**»

Avant d'accueillir un nouvel enfant dans le groupe des LUTINS, une période d'adaptation d'une à deux demi-journées (de préférence le matin, avec le repas) est obligatoire.

À noter : Un enfant ne changera pas obligatoirement de groupe le jour de son anniversaire, le changement dépendra de la maturité évaluée par concertation collégiale des équipes et des parents.

- **ACM de SEMUSSAC** (17120) : École, 2 place de l'Eglise
Tél : 05 46 90 68 72
Contact : m.mahfoudi@sivomestuaire.fr
- **ACM de MESHCHERS S/GIRONDE** (17132) : École maternelle, 1 rue Château Bardon
Tél : 05 46 39 37 45
Contact : k.couteille@sivomestuaire.fr
- **ACM de MORTAGNE S/ GIRONDE** (17120) : 20 Grande rue
Tél : 05 46 91 67 09
Contact : a.rougier@sivomestuaire.fr

ACM (Accueil Collectif de Mineurs)			
HORAIRES DE FONCTIONNEMENT			
MERCREDIS		VACANCES	
Accueil en ½ journée ou journée		Accueil à la journée	
7h30 - 9h30	Période d'accueil des enfants	7h30 - 9h30	Période d'accueil des enfants
12h00 - 13h30	Temps de repas	12h00 - 13h30	Temps de repas
17h00-19h00	Période de départ	17h00-19h00	Période de départ
Les parents accompagnent leurs enfants avant 9h30 et viennent les chercher à partir de 17h00 pour une inscription à la journée complète.			
Pour les MERCREDIS, possibilité d'accueil à la demi-journée (matin ou après-midi, avec ou sans repas). Les horaires pour récupérer ou amener sur la pause méridienne votre enfant sont: - 11h45/12h00 avant le repas - 13h15/13h30 après le repas		Pour les VACANCES, sur Cozes, les accueils se font à la journée. Accueil possible à la ½ journée pour les enfants de moins de 4 ans. Sur Meschers et Mortagne, accueil comme le mercredi (sauf en cas de sortie à la journée)	

4 : Le secteur jeunes

Secteur Jeunes	
HORAIRES DE FONCTIONNEMENT	
PÉRIODE SCOLAIRE	VACANCES
Accueil à la ½ journée et soirée	Accueil à la ½ journée, soirée, bivouac et séjour

Mercredi : sortie du collège 12h30 à 18h	Demi-journée :14h à 18h30
Vendredi : sortie du collège 17h20 à 22h	Avec Soirée : 14h à 23h
Samedi : ½ journée ou à la journée	Bivouac : sur 2 jours et 1 nuit
Pour les Mercredis et Vendredis, possibilité de récupérer les adolescents à la sortie du collège de Nazareth et des Vieilles Vignes Les repas seront assurés par l'animateur.	Séjour : sur 6 jours et 5 nuits
	Stage : il peut être proposé sur 3 à 5 jours, à la journée ou demi-journée (stage surf, hip hop, skate board ...)
Attention les horaires peuvent être modulés en fonction des activités proposées (voir le programme d'animation). Les activités peuvent être supprimées si la fréquentation est insuffisante.	

5 : Les bivouacs, les stages et les séjours

Pendant les périodes de vacances des Séjours, des Bivouacs, des Stages peuvent être proposés en fonction des groupes d'âge et des projets.

Ces séjours ont un tarif distinct de l'ACM.

Les inscriptions se font dès la parution de la publicité, auprès du secrétariat du SIVOM Enfance Jeunesse. Elles ne sont validées qu'après le règlement d'un acompte de 30% du coût total, le solde devant être réglé avant le départ du séjour.

Des conditions de paiements peuvent être accordées, il faut en faire la demande auprès du Président du SIVOM.

6 : La participation des parents

Des parents ont déjà participé à différentes actions, principalement sur les séjours.

Nous souhaitons impliquer davantage les parents dans les différents projets, pour cela nous proposons d'organiser des réunions d'informations et de participation.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à le faire savoir auprès du secrétariat du SIVOM.

7 : La restauration

À COZES, MESCHERS S/GIRONDE et SEMUSSAC, les repas sont assurés par un prestataire. Les menus sont préparés après avis d'une nutritionniste et sont affichés à l'avance.

À MORTAGNE S/GIRONDE, les repas sont préparés par le personnel du restaurant scolaire et les menus sont affichés au Centre.

Nous proposons pour les sorties à la journée, des pique niques qui sont conçus, emballés et acheminés, suivant les règles d'hygiène alimentaire en vigueur.

8 : La période de fermeture

En 2023, le SIVOM de l'Estuaire sera fermé du lundi 25 décembre 2023 au vendredi 29 décembre 2023 inclus. La réouverture aura lieu le mardi 2 janvier 2024 au matin.

II - LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES :

1 : Les frais de dossier

Les frais de dossier sont dus chaque année et renouvelables à la date anniversaire.
Voir le montant indiqué sur la grille de tarifs.

2 : L'inscription

Une FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS est OBLIGATOIRE.

Ce document est à télécharger depuis notre site internet ainsi que le certificat médical avec le coupon signé du règlement intérieur www.sivomenfancejeunesse.com ou à récupérer au secrétariat.

Les parents doivent également présenter :

- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois ;
- Un justificatif de la CAF ou de la MSA.

Afin de mettre à jour votre dossier, nous vous demandons de bien vouloir nous signaler toutes modifications de votre situation familiale et de vos coordonnées.

Le plus important reste le moyen de vous joindre en cas d'accident.

Pour une nouvelle inscription, vous serez convié à prendre rendez-vous avec les responsables de l'ACM afin de vous présenter la structure et les équipes.

3 : La réservation

Les réservations de service se font sur le Portail Famille.

Dès réception des documents administratifs, vous recevrez par mail un lien avec des codes d'accès pour accéder à ce portail.

Vous y trouverez les programmes d'activités ainsi que vos factures.

Les réservations faites pendant le weekend ne seront validées qu'aux horaires du secrétariat à partir du lundi entre 9h et 12h.

4 : Les délais d'inscription et d'annulation

	<i>Délai réservation</i>	<i>Délai annulation</i>
Accueil périscolaire (A.P.S)	15 jours avant, sinon sous réserve de disponibilité	48h avant
Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M)	15 jours avant, sinon sous réserve de disponibilité	48h avant
Séjour	Dès la parution des pubs	15 jours avant le départ

5 : L'annulation

Les annulations se font directement auprès du secrétariat du SIVOM, **dans un délai de 48 heures**, soit par téléphone au 05 46 90 68 72 ou par mail : contact@sivomestuaire.fr.

Les annulations hors délais seront facturées, sauf cas de force majeure ou certificat médical délivré (cf tableau ci-dessous).

Le service réservé et non annulé est dû, majoré d'une pénalité de 20 euros.

III - LES SITUATIONS PARTICULIÈRES :

1 : Les situations de handicap

Votre enfant est peut-être porteur d'un handicap, nous vous demandons de nous en informer.

2 : Les maladies, les traitements et les soins

Seuls les enfants en bonne santé seront acceptés. En cas de maladie, l'enfant doit être gardé par sa famille jusqu'à ce qu'il soit apte à reprendre la vie en collectivité.

Le personnel présent à l'accueil de l'enfant pourra ne pas accepter l'enfant si son état général n'est pas compatible avec la fréquentation de la collectivité.

En cas de maladie pendant le temps d'accueil, les parents seront prévenus et devront faire le nécessaire afin de récupérer au plus vite leur enfant.

En cas d'urgence, le SAMU sera contacté.

Le personnel n'est pas habilité à administrer des médicaments.

En cas de maladie chronique, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) est obligatoire pour l'administration de médicaments. La distribution de médicaments pourra s'effectuer **UNIQUEMENT** sur présentation du protocole avec nom et prénom de l'enfant, daté et signé, préparé par un professionnel de santé habilité (infirmier ou pharmacien) et dans un pilulier le cas échéant. Le certificat médical ne suffit pas.

3 : Les allergies

Toutes les allergies devront être signalées sur la FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS. Nous mettrons tout en œuvre pour accueillir votre enfant, qu'il soit allergique ou non.

Si votre enfant est allergique, veuillez nous transmettre le protocole médical (PAI).

4 : Les accidents

En cas d'accident, nous ferons le nécessaire pour faire soigner votre enfant soit par un médecin, soit par les services de secours. Vous en serez informé le plus tôt possible.

IV - LES TARIFS ET LA FACTURATION :

1 : Les tarifs publics en vigueur

SIVOM ENFANCE JEUNESSE DE L'ESTUAIRE
TARIFS EN VIGUEUR
QF* (CAF/ MSA)

QF*1 ou MSA 1	0-550				
QF*2 ou MSA 2	551-760				
FRAIS DE DOSSIER					
			Personnes aux minimas sociaux		
	1 enfant	2 enfants et plus	1 enfant	2 enfants et plus	
SIVOM	6,50 €	9,50 €	4,50 €	7,50 €	
HORS SIVOM	16,50 €	26,00 €	13,00 €	22,50 €	
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (APS)					
		NAC**	ALL***/CAF/MSA	QF*2/MSA2	QF*1/MSA1
APS matin	SIVOM	2,00	1,80	1,40	1,00
	HORS SIVOM	3,00	2,50	1,80	1,50
APS soir	SIVOM	2,80	2,50	1,90	1,40
	HORS SIVOM	4,00	3,80	3,00	2,20
ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM)					
		TARIF PLEIN NAC**/MSA	ALL***/CAF	QF*2	QF*1
ACM matin ou après-midi sans repas	SIVOM	6,00	5,50	4,50	3,00
	HORS SIVOM	9,00	8,10	6,30	4,60
ACM matin ou après-midi avec repas	SIVOM	9,50	9,00	8,00	6,50
	HORS SIVOM	14,50	13,60	11,80	10,10
ACM journée complète sans repas	SIVOM	12,00	11,00	8,30	6,00
	HORS SIVOM	18,00	16,00	12,50	9,00
ACM journée complète avec repas	SIVOM	15,00	13,50	10,50	7,40
	HORS SIVOM	22,50	20,50	15,50	11,20
Repas	SIVOM	3,50	3,50	3,50	3,50
	HORS SIVOM	5,50	5,50	5,50	5,50
FORFAIT RETARD					
		NAC**	ALL***	QF*2	QF*1
1er retard	SIVOM	7,00			
	HORS SIVOM	13,50			
2e retard et suivants	SIVOM	8,00			
	HORS SIVOM	15,50			
PÉNALITÉS					
		NAC**	ALL***	QF*2	QF*1
suite à une absence injustifiée		22,00			
SECTEUR JEUNES					
		TARIF PLEIN NAC**/MSA	ALL***	QF*2	QF*1
Tarif s jeunes à l'heure	SIVOM	1,20	1,10	0,90	0,70
	HORS SIVOM	1,80	1,60	1,30	1,00
ACTIVITES (part au-delà de 4 euros)					
		TARIF PLEIN NAC**/MSA	ALL***	QF*2	QF*1

SIVOM	SIVOM	80%	70%	50%	30%
HORS SIVOM	HORS SIVOM	100%	85%	60%	45%

* QF = Quotient Familial

** NAC = Non Allocataire CAF

*** ALL = Allocataire

2 : La facturation

La facture est établie mensuellement. Un avis de somme à payer vous sera envoyé par la trésorerie de ROYAN, à régler avant le 25 de chaque mois.

Les règlements doivent être déposés ou adressés à la Trésorerie de Royan, 108 boulevard du Maréchal De Lattre de Tassigny 17025 ROYAN Cedex (Tél : 05 46 23 54 54).

Ils peuvent se faire par :

- Espèces ou carte bancaire
- Chèque, établi à l'ordre du Trésor Public, avec au verso les nom et prénom de votre enfant et le numéro de la facture
- Titre CESU (uniquement pour les – de 6 ans)
- Chèques Vacances (valable pour l'ACM et les séjours)

Les factures d'un montant inférieur à 15 euros seront reportées sur le ou les mois suivants.

En cas de difficultés financières vous devez vous rapprocher de la Trésorerie de Royan pour envisager une solution.

Une famille, en retard de paiement, pourra se voir refuser l'accès aux Services du SIVOM. Dans ce cas vous en seriez informé par courrier.

V - LA QUESTION DES RESPONSABILITÉS RESPECTIVES :

1- La délégation

Nous confions votre enfant aux personnes désignées sur la fiche individuelle.

Exceptionnellement, à votre demande écrite, nous le confierons à la personne que vous aurez vous-même désignée.

Par mesure de sécurité, les personnels d'encadrement sont amenés à demander une pièce d'identité à la personne que vous avez désignée s'ils ne la connaissent pas. Merci de bien vouloir les en informer.

2 - Les autorisations

- **Concernant le droit à l'image, pour les photos et les films :** Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo ou filmé, vous devez nous le préciser sur la **FICHE INDIVIDUELLE**. Il nous semble toutefois difficile, aujourd'hui, notamment lors d'une manifestation de groupe que votre enfant n'apparaisse pas sur la photo.
- **Concernant le transport :** Tous les encadrants du SIVOM, titulaires du permis de conduire depuis plus de 5 ans, sont amenés à utiliser les véhicules de service, ceux-ci étant prioritaires (bus Sivom) et/ou leur véhicule personnel. Ils sont, dans ce cas-là, couverts par l'assurance collaborateur. Les personnes transportées sont assurées.

- **Le départ du mineur de l'accueil** : Il est important de savoir qui est autorisé à venir chercher l'enfant à l'issue d'un accueil de mineurs et d'avoir un document écrit des responsables légaux précisant le nom de ces personnes.
En ce qui concerne les enfants de moins de 10 ans, si ses responsables légaux ne peuvent pas venir, ils doivent expressément désigner la personne susceptible de venir chercher l'enfant à leur place.
Si le domicile est à proximité de l'accueil de mineurs et que les responsables légaux souhaitent confier l'enfant à un adolescent (12/17 ans), les parents doivent nous informer de leur décision, dans ce cas le SIVOM est exempté de toute responsabilité.
Les mineurs de moins de 10 ans ne doivent pas attendre seuls à l'extérieur de l'accueil l'arrivée de leurs responsables légaux.

3 - Les responsabilités

- **En cas de perte et de vol** : Les objets de valeur, bijoux, téléphones portables ou jeux électroniques sont interdits. Par conséquent, le SIVOM décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol
- **Concernant les vêtements** : Il convient de prévoir des tenues vestimentaires adaptées aux activités proposées et à la météo. Afin d'éviter tout échange ou perte de vêtement, n'oubliez pas de mettre les noms de vos enfants (à l'encre indélébile sur les étiquettes.)
- **Concernant les retards** : Au cas où un événement exceptionnel ne vous permettrait pas de respecter nos horaires, il vous appartient de nous prévenir et de prendre vos dispositions pour faire récupérer votre enfant. En cas de retard non signalé, il vous sera appliqué le forfait retard (cf grille des tarifs).
- **En cas de changement de situation familiale** : Vous devez informer le secrétariat du SIVOM de tout changement de situation personnelle (coordonnées téléphoniques, adresse, etc...). En cas de séparation familiale ou de litiges, vous devez nous communiquer la décision juridique temporaire ou définitive, concernant la garde de votre enfant.

4 - La possibilité d'éviction

Nous pouvons être amenés à ne pas accepter votre enfant aux différents services du SIVOM pour les raisons suivantes :

- Retard de paiement
- Votre enfant est malade
- Comportement(s) inadapté(s) (violence, injure, irrespect ou non-respect,)

CONTACTS

SIVOM ENFANCE JEUNESSE de l'Estuaire

Téléphone : 05 46 90 68 72

Email : contact@sivomestuaire.fr

Site internet : www.sivomestuaire.fr

ACCUSÉ DE RÉCEPTION ET DE LECTURE

**Coupon à retourner daté et signé au secrétariat du SIVOM
et précédé des mentions « lu et approuvé »**

Je soussigné, M. et Mme.....,
parent(s) decertifient
avoir pris connaissance du règlement intérieur du SIVOM Enfance Jeunesse de l'Estuaire et acceptent les
termes de ce règlement.

Date :

Signature :

